

BE-A0523_721517_802171_FRE

Inventaire des archives du notaire Jean-
François Dauphin (Liège), 1869-1883



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
II. Minutes.....	8
2 - 16 Minutes. 5 janvier 1869 - 11 juin 1883.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Jean-François Dauphin (Liège)

Période:
1869-1883

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6778

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 16.00
- Etendue inventoriée: 2.00 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Jean-François Dauphin.

HISTORIQUE

Le notaire Jean-François Dauphin a exercé de 1869 à 1883 à Liège.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Jean-François Dauphin ont été versées aux Archives de l'État à Liège par le notaire Fernand Fyon, le 11 avril 2011.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Jean-François Dauphin à Liège.

Langues et écriture des documents

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé du fonds.

Description des séries et des éléments

1 I. RÉPERTOIRES
Répertoires. 1869-1883.

17 cahiers

II. MINUTES

2	2 - 16 MINUTES. 5 JANVIER 1869 - 11 JUIN 1883. 5 janvier 1869 - 16 décembre 1869 (n° 1-108).	1 liasse
3	2 janvier 1870 - 28 décembre 1870 (n° 1-132).	1 liasse
4	2 janvier 1871 - 29 décembre 1871 (n° 1-167).	1 liasse
5	2 janvier 1872 - 30 décembre 1872 (n° 1-150).	1 liasse
6	2 janvier 1873 - 26 décembre 1873 (n° 1-200).	1 liasse
7	2 janvier 1874 - 30 décembre 1874 (n° 2-229).	1 liasse
8	2 janvier 1875 - 14 décembre 1875 (n° 1-237).	1 liasse
9	10 janvier 1876 - 29 décembre 1876 (n° 2-297).	1 liasse
10	3 janvier 1877 - 31 décembre 1877 (n° 1-282).	1 liasse
11	3 janvier 1878 - 31 décembre 1878 (n° 1-262).	1 liasse
12	4 janvier 1879 - 31 décembre 1879 (n° 1-208).	1 liasse
13	5 janvier 1880 - 31 décembre 1880 (n° 1-230).	1 liasse
14	10 janvier 1881 - 31 décembre 1881 (n° 1-251).	1 liasse
15	3 janvier 1882 - 31 décembre 1882 (n° 1-248).	1 liasse
16	2 janvier 1883 - 11 juin 1883 (n° 1-108).	1 liasse

